Les bassins d'information de la campagne 2013

2,3 millions de rhônalpins sont concernés par la campagne régionale sur les risques industriels majeurs.
Elle se déploie sur **28 bassins d'information.**

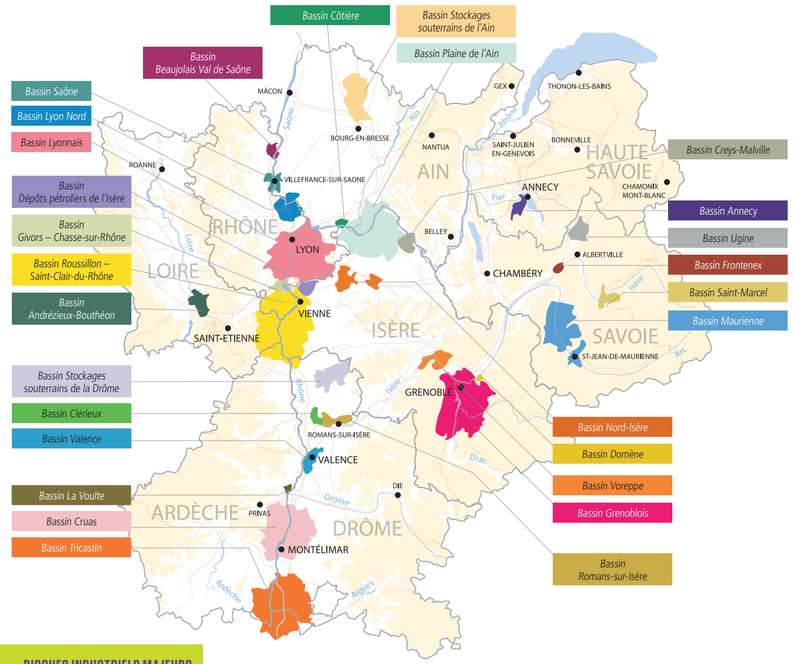

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Les bons réflexes

www.lesbonsreflexes.com

Les chiffres-clés de l'édition 2013

- **77** établissements Seveso
- **8** sites nucléaires
- **5** stockages souterrains de gaz
- **2,3 millions** de personnes concernées
- **324** communes impactées
- **28** bassins d'information
- **8** départements
- **1 370 000** magnets «Les bons réflexes»
- **1 300 000** brochures d'information
- **80 000** affichettes
- **15 000** dossiers complémentaires d'information
- **20 000** exemplaires de ce numéro

Les outils de la campagne 2013

La campagne régionale d'information 2013 sur les risques industriels majeurs prévoit de nombreux évènements et outils dynamiques, interactifs et téléchargeables librement sur le site **www.lesbonsreflexes.com**

se rencontrer partager poser des questions

Réunions publiques
> *Pour rencontrer les responsables des sites industriels locaux, les acteurs engagés dans la prévention des risques et la gestion des secours.*

Fête de la Science
> *Du 9 au 13 octobre, la campagne s'invite à la Fête de la Science 2013 à Pont-de-Claix. Au programme: pièce de théâtre, serious game, mini-conférences.*

Exposition «Les Bons réflexes»
> *Elle présente les activités et risques industriels majeurs, les actions préventives, les moyens d'intervention et, bien sûr, ... les bons réflexes.*

Clip «Basique instinct»
> *Un film court et dynamique pour introduire le sujet des risques industriels et présenter les bons réflexes. À visionner ou à télécharger en ligne.*

Spot "Mise à l'abri"
> *Réalisé par l'IRMa, un scénario décalé pour mieux retenir la consigne de mise à l'abri.*

Site internet
www.lesbonsreflexes.com
> *Il met à votre disposition toutes les informations sur la campagne 2013 ainsi que l'ensemble des documents et outils en libre téléchargement.*

relayer l'information promouvoir la campagne

Brochures d'information
> *Déclinées selon 28 bassins de risques, elles présentent les établissements industriels, les risques, la conduite à tenir en cas d'alerte. Accompagnées du magnet, elles sont distribuées dans les boîtes aux lettres.*

Affichettes
> *Pour l'affichage réglementaire des consignes dans les lieux concernés.*

Réseaux sociaux
> *Pour suivre la campagne...*
> *. Twitter : @LesBonsReflexes*
> *. Facebook : LesBonsReflexes*

Dossier de presse
> *Il permet de relayer la campagne et ses actions dans les médias.*

Lettre d'information "Regards sur le Risque"
> *N'hésitez pas à la faire connaître !*

se confronter s'instruire

Dossier complémentaire d'information
> *Pour les personnes déjà familiarisées ou désireuses d'aller plus loin dans leur connaissance des risques industriels majeurs. Il approfondit les thématiques (cadre réglementaire, prévention, acteurs…) sous forme de fiches.*

des outils pédagogiques Spécial scolaires

Chemise pédagogique
> *À destination des chefs d'établissements scolaires et des enseignants. Elle contient les outils pédagogiques et leurs guides d'accompagnement, ainsi qu'un DVD comprenant le dessin animé et le serious game «@lerte».*

Expositions sur le nucléaire
> *Deux expositions « radioactivité et nucléaire » sont déployées pour le public scolaire. Des animations, expériences et mallettes pédagogiques les accompagnent.*

s'éveiller apprendre se détendre

Dessin animé "Arlette, la tortue d'alerte"
> *Arlette fête ses dix ans ! Le dessin animé fait connaître aux plus jeunes (maternelle, primaire) le signal d'alerte et les consignes de sécurité. Distribué dans tous les établissements.*

Pièce de théâtre
> *« Oui mais si ça arrivait… » est une pièce de théâtre conçue pour les élèves de maternelle et primaire. Lucie, formée aux bons réflexes va user de magie pour former à son tour sa maman et son doudou !*

jouer se défier

Serious Game «@lerte»
> *Un jeu vidéo dans lequel le joueur décide, en temps réel et simultanément des réactions de 4 personnages, membres d'une famille, face à un accident industriel qui occasionne la propagation d'un nuage toxique. Distribué dans tous les établissements.*

Concours de création : Guide d'information «Classe Tourisk»
> *Pour les élèves des classes du CE2 à la 5 ème dont l'établissement scolaire est situé dans une zone à risque industriel majeur.*

Concours de création vidéo «Act'risk studio»
> *Un concours destiné aux élèves, du collège au lycée.*

Ces outils sont disponibles au téléchargement sur www.lesbonsreflexes.com

Regards SUR LE Risque
LA LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS EN RHÔNE-ALPES
secretariat.spiral@developpement-durable.gouv.fr
secretariat.sppry@developpement-durable.gouv.fr
ISSN 2101-9797
Imprimée en France (Rhône-Alpes) sur papier recyclé, sources PEFC et FSC. Imprimeur labélisé Imprim'vert®.

RÉDACTION EN CHEF : Lydie Bosc, Lise Torquet, Gérard Berne
RÉALISATION ÉDITORIALE ET COORDINATION : Sandra Decelle-Lamothe (Agence EDEL)
MAQUETTE ET MISE EN PAGE : Bruno Batifoulier (Groupe Curious communication)
COMITÉ ÉDITORIAL : SPIRAL, SPPPY, DREAL Rhône-Alpes, Académie de Grenoble, Grand Lyon, AMI (Association des Maires de l'Isère), IRMa (Institut des Risques Majeurs), FRAPNA Rhône-Alpes, APORA (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel), des représentants des établissements Seveso «seuil haut» des départements du Rhône et de l'Isère et les membres du GT Communication de la campagne.
PHOTOGRAPHIES COUVERTURE : iStock, O.Lantzendörffer (E+), pressmaster/Fotolia.com, DR, **ILLUSTRATION :** Cled'12.
SOURCES CARTOGRAPHIQUES (p.5) : DREAL Rhône-Alpes, GeoAtlas (licence), infographie B.Batifoulier.
LOGOTYPE ET CHARTE GÉNÉRALE CAMPAGNE 2013 : Magazine.fr

Éditée par :
SPIRAL RISQUES INDUSTRIELS
SPPPY
Avec le soutien de :
APORA

Regards SUR LE Risque
N°17
La lettre d'information sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes

/ ÉDITO

> *Pour renforcer la sécurité de tous, chacun doit appliquer les consignes en cas d'alerte...*

JEAN-FRANÇOIS CARENCO
Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône

L'automne 2013 sera marqué par le lancement de la campagne d'information sur les risques industriels majeurs, une démarche spécifique à Rhône-Alpes. Les exploitants des installations industrielles soumises à un Plan Particulier d'Intervention ont l'obligation d'informer, au moins tous les cinq ans, les habitants sur les risques qui les concernent. Pour que l'information soit complète et homogène et afin d'en améliorer la lisibilité, la crédibilité et l'impact, j'ai souhaité, avec les préfets des sept autres départements qu'une campagne d'information soit réalisée au niveau régional et de manière concertée entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les industriels, les associations et les représentants du personnel, avec le concours des deux SPPPI de Rhône-Alpes. Ce fut déjà le cas en 2008 pour les installations Seveso. En 2013, les installations nucléaires intègrent également la campagne.

L'ambition est de permettre à chacun de se responsabiliser, de se préparer à faire face à un accident et être ainsi acteur de sa propre sécurité, mais aussi de celle des autres, en appliquant les consignes en cas d'alerte.

L'intérêt d'une campagne mutualisée est aussi d'aller plus loin que les obligations réglementaires : de nombreux outils et actions ont été élaborés à destination des établissements scolaires pour tous les élèves de la maternelle au lycée. Vous les découvrirez dans ce numéro.

La campagne est un rendez-vous à ne pas manquer pour mieux connaître les risques industriels et les moyens d'y faire face.

ÉDITION SPÉCIALE CAMPAGNE D'INFORMATION 2013

Tout pour être bien préparé

La campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs permet de connaître les activités industrielles à risques et les conduites à tenir en cas d'alerte.
Comprendre et s'approprier les consignes de sécurité est un gage d'efficacité pour se protéger et faciliter l'intervention des secours.

(Suivre en page 2)

RR17_SPECIAL_CAMPAGNE_2013_BAT_VF2_18092013.indd 1 18/09/13 15:19

/ UNE CAMPAGNE ORGANISÉE DANS UN ESPRIT DE COOPÉRATION

DR / CEDRIC DARBORD.COM

Le comité de pilotage de la campagne 2013

Pour organiser la campagne, de nombreux acteurs travaillent depuis plus d'un an.

La préparation de la campagne est l'occasion de fédérer les acteurs du risque industriel. La dynamique en place et la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers permettent d'avoir un impact plus important à grande échelle et de rendre les actions plus lisibles. Les documents et outils de la campagne sont également élaborés collectivement dans le but d'éviter un point de vue unique sur l'information transmise et de la rendre ainsi plus crédible et homogène sur le territoire régional.

Pour mener à bien cette opération, un **secrétariat** [1] coordonne l'ensemble de la campagne et favorise un travail collégial de production des documents et outils d'information.

Composé d'une cinquantaine d'acteurs, le **comité de pilotage** traduit cette collégialité : représentants des industries, des salariés, des Comités Locaux d'Information et de Concertation et des Commissions de Suivi de Site (CLIC et CSS), services de l'État (Préfectures, DREAL, Éducation Nationale), collectivités territoriales, associations d'information sur les risques majeurs (IRMa[2], IFFO-Rme[3]), de protection de la nature (FRAPNA[4]) et de consommateurs (UFC – Que Choisir).

Les **groupes de travail** sont aussi des lieux qui mobilisent et impliquent les acteurs dans la coproduction des outils de la campagne. Ils se sont chargés respectivement de l'élaboration des documents réglementaires, des actions de communication et des actions pédagogiques.

Tous ces acteurs ont le souci de rendre accessibles et facilement compréhensibles les informations, souvent techniques, qui sont diffusées. Ils sont autant de relais qui facilitent la réception des informations essentielles pour avoir « les bons réflexes » en cas de crise. ●

(1) Le Secrétariat de la campagne 2013 est composé d'Isabelle Charpin, Secrétaire Général d'APORA, d'Amandine Lafitte (APORA), de Lise Torquet du SPPPY, de Gérard Berne et de Lydie Bosc du SPIRAL. Trois chargées de missions les assistent : Noémie Reynaud et Yolène Martin accompagnent les communes dans la diffusion des brochures; Eva-Marie Goepfert intervient pour coordonner la réalisation des actions pédagogiques et de communication.

(2) IRMa : Institut des Risques Majeurs.

(3) IFFO-Rme : lInstitut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement.

(4) FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature.

Tout pour être bien préparé

/ Une campagne régionale pour une information homogène

L'information préventive : une obligation depuis 1987

Depuis 1987, la réglementation impose une démarche de maîtrise des risques industriels. Elle a pour but de prévenir les accidents et de réduire leurs conséquences s'ils se produisent. Elle donne la priorité à la réduction des risques à la source. La maîtrise de l'urbanisation, l'organisation des secours et l'information du public complètent cette démarche. En 1990, le législateur inscrit dans la loi que *« les citoyens ont le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent »*.[1] Dans ce cadre, les exploitants d'installations à risques soumises à un Plan Particulier d'Intervention[2] (PPI) doivent, sous l'égide des préfets, éditer et diffuser, à leurs frais, une information auprès des personnes qui résident dans le périmètre du PPI. Les installations concernées sont notamment les établissements Seveso « seuil haut », les stockages souterrains de matières dangereuses, les installations nucléaires de base (INB), et certaines infrastructures de Transport de Matières Dangereuses.

Une campagne régionale en Rhône-Alpes

Depuis 1993 dans le Rhône, et 1998 dans l'Isère, les autorités publiques ont pris l'initiative d'organiser avec les industriels des campagnes d'information pour mutualiser la mise en œuvre des obligations qui incombent à ces derniers. La mutualisation permet de délivrer une information homogène aux citoyens et d'aller au-delà des strictes exigences réglementaires en développant des outils et actions complémentaires, permettant ainsi d'accroître l'impact des informations délivrées.

Cette démarche a été rendue possible grâce à l'implication de nombreux acteurs réunis au sein des deux Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (SPPPI), celui de l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) et celui de la région grenobloise (SPPPY[3]) : industriels, associations, salariés, collectivités territoriales et État.

Une coordination collégiale

La campagne 2013 est coordonnée par les deux SPPPI de Rhône-Alpes, appuyés par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL). L'association des Entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel (APORA) est maître d'ouvrage délégué. C'est la deuxième fois consécutive que la démarche est organisée au niveau régional.

Objectifs de l'information diffusée

L'information diffusée pendant la campagne vise tout d'abord à permettre de :

— connaître les sites industriels, leur(s) activité(s), la réglementation applicable et les risques auxquels les riverains sont exposés,

— reconnaître le signal d'alerte et les dispositifs d'alerte (et en particulier la sirène),

— connaître les consignes de sécurité à suivre en cas d'alerte,

— savoir où trouver davantage d'information.

L'information réglementaire incontournable

Les brochures d'information comprennent une partie, commune à toutes les brochures, sur la politique de prévention des risques industriels et, une deuxième partie, spécifique à chacun des 28 bassins d'information. Des affichettes sont également élaborées pour rappeler les consignes en cas d'alerte. Le maire distribue les brochures, au minimum, dans les boîtes aux lettres de toutes les personnes résidant dans la zone concernée par le PPI et organise l'affichage des consignes de sécurité.

Des actions complémentaires

Plusieurs actions et outils sont également mis en place, dont certains créés spécialement pour la campagne : clip vidéo pour introduire le sujet des risques industriels en réunion publique et présenter les bons réflexes, exposition, mise à jour et enrichissement du site internet www.lesbonsreflexes.com, information via les réseaux sociaux... Des actions pédagogiques sont réalisées à destination du public scolaire (de la maternelle au lycée) : pièce de théâtre, *serious game*, concours *(lire l'article "Les outils de la campagne", page 6)*.

Lancement et déroulement de la campagne

Courant octobre, les conférences de presse lancent officiellement la campagne. Sur plus d'un mois, des réunions publiques et l'envoi des brochures et des magnets seront organisés (*voir rubrique "Rendez-vous", page 4).*

Différents moyens d'alerte

En cas d'accident, une **sirène** émet un signal d'alerte composé de **trois séquences d'un son modulé de 1 minute 41 secondes,** espacées d'un silence de **5 secondes.** Cela doit conduire la population à se mettre immédiatement à l'abri. La fin d'alerte est signalée par un **son continu de 30 secondes.**

Pour écouter et vous familiariser avec ce signal, appelez le N°Vert 0 800 507 305
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Différents moyens d'alerte peuvent être combinés pour garantir une portée maximale. Il est donc important de se familiariser avec le signal d'alerte et ses moyens de diffusion.

SIRÈNES ÉMETTANT LE SIGNAL D'ALERTE

Il existe 3 types de sirènes. Elles diffusent le même signal.

. Sirènes du Réseau National d'Alerte : activées par les autorités publiques (préfet, maire). Leur fonctionnement est vérifié le premier mercredi de chaque mois à 12 heures.

. Sirènes communales : déclenchées par le maire. Elles sont également testées le premier mercredi de chaque mois à 12 heures.

. Sirènes des établissements industriels : obligatoires pour les installations Seveso « seuil haut » et les Installations Nucléaires de Base. Elles sont déclenchées par l'exploitant ou, à distance, par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

MOYENS ÉMETTANT UN MESSAGE D'ALERTE

. Automate d'appel en masse : mis en place par les communes (1 250 en Rhône-Alpes), ou par les industriels (sites nucléaires notamment) ce système diffuse un message d'alerte par téléphone.

. Radios publiques : des conventions existent entre l'État et les médias locaux et nationaux (France Inter, France Info, France Bleu). En cas d'accident, les programmes sont interrompus et informent sur l'évènement et les consignes à suivre. Les fréquences figurent sur les brochures d'information.

. Panneaux à message variable : moyens d'information qui accompagnent l'alerte et indiquent les conduites à tenir.

AUTRES MOYENS :

. le **porte-à-porte** peut être utilisé par les services de la mairie, les élus ou les services de secours, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

. les **ensembles mobiles d'alerte :** haut-parleurs ou sirènes installés sur le toit de véhicules communaux, du SDIS, de la gendarmerie ou appartenant à des industriels afin d'émettre un signal ou diffuser un message d'alerte.

Pensez à vous informer des moyens choisis localement par votre mairie.

(1) Article L.125-2 du Code de l'Environnement.

(2) le Plan Particulier d'Intervention (PPI) organise les secours en cas d'accident grave (explosion, incendie…) dont les conséquences débordent de l'enceinte de l'usine. Il indique les mesures pour la protection de la population. Il est activé par le Préfet qui prend la direction des opérations de secours.

(3) Anciennement CIRIMI jusqu'à la création du SPPPY en 2011

Premier réflexe : la mise à l'abri

Les objectifs de la mise à l'abri sont :

- d'éviter et limiter les effets de la catastrophe (brûlures, intoxication, blessures par bris de vitres…) ;

- d'attendre et de se mettre à l'écoute de la radio et des directives des autorités préfectorales.

. Si vous êtes dans la rue
Rejoindre le bâtiment le plus proche (un commerce, un immeuble). Ne pas chercher à rejoindre son logement.

. Si vous êtes en voiture
Garer son véhicule et s'abriter. Si, et seulement si, ce n'est pas possible, continuer à rouler, couper la ventilation et écouter la radio. Afin de ne pas gêner les secours, les véhicules ne doivent pas être abandonnés sur la voie publique.

. Si vous êtes au travail
Des dispositions collectives peuvent être prévues.

POUR SE PRÉPARER

. Identifier chez soi la pièce la moins exposée au danger, si possible sans fenêtre, avec points d'eau et sanitaires accessibles. Il doit être possible de se calfeutrer le temps de la crise (qui peut durer plusieurs heures) en attendant les instructions, la prise en charge par les secours ou la fin de l'alerte.

. Équiper la pièce : d'une radio (à piles), d'une réserve d'eau, d'une lampe torche, d'une trousse médicale, de tissu et de ruban adhésif.

UNE FOIS À L'ABRI

. Fermer les portes et fenêtres

. Si possible :

- arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air avec du ruban adhésif et/ou du tissu

- éteindre le chauffage

. Écouter la radio

. Ne pas téléphoner

. Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle.

La mise à l'abri protège et permet aux services de secours de gérer efficacement l'accident, sans ajouter de blessés par imprudence ou non respect des consignes.

À la fin de l'alerte, il faut bien aérer toutes les pièces du bâtiment.

Le magnet de la campagne 2013 rappelle, sous forme illustrée, les 4 consignes de sécurité constituant "les bons réflexes"

/ Au cœur de la campagne : "les bons réflexes"

L'application des consignes, l'affaire de tous

La diffusion des consignes de sécurité est un élément central de la campagne.

Le respect de ces consignes est aussi fondamental que leur connaissance. Chaque acteur opérationnel de la gestion des risques a un rôle à tenir en cas de crise. L'industriel déclenche l'alerte et organise la sécurité à l'intérieur du site, le préfet ordonne et coordonne l'intervention des services opérationnels, le maire met en œuvre les premières mesures de sauvegarde dans sa commune et le responsable d'établissement scolaire met à l'abri les élèves. C'est aussi vrai pour le riverain qui doit appliquer les consignes de sécurité.

Les consignes figurent dans chaque brochure réalisée pour les 28 bassins d'information.

Quatre consignes à connaître

L'application des consignes de sécurité « les bons réflexes » permet de se protéger et facilite l'organisation et l'intervention des secours. Elles sont à mettre en œuvre immédiatement en cas d'alerte *(lire encadré page 2)*.

Il s'agit de :

● « Se mettre à l'abri »
(lire encadré ci-dessus).
Cette consigne est un réflexe de protection à appliquer où que l'on se trouve.

● « Écouter la radio ou la télévision »
Pour connaître et mettre en œuvre les directives données par les autorités : informations sur l'accident, évolution de la situation, directives pour une évacuation éventuelle. Les fréquences radio sont indiquées dans les brochures d'information diffusées dans les boites aux lettres.

● « Ne pas téléphoner »
pour ne pas surcharger les lignes téléphoniques qui doivent rester libres pour les urgences et les secours. L'accumulation d'appels peut bloquer les réseaux téléphoniques, filaires ou non.

● « Ne pas aller chercher ses enfants à l'école »
Les responsables d'établissement et les enseignants mettent les élèves en sécurité dans les établissements scolaires où ils se trouvent. Aller chercher ses enfants à l'école conduit à s'exposer au danger.

En outre, les établissements ne permettront pas l'accès aux parents.

Les établissements scolaires sont préparés : depuis 2002, les établissements scolaires concernés par un risque majeur réalisent un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)[4] des élèves en cas d'alerte.

N'hésitez pas à vous renseigner sur ce point auprès des établissements concernés.

De multiples possibilités pour se préparer

Afin de s'entraîner, les Plans Particuliers d'Intervention et les Plans Communaux de Sauvegarde (échelle communale) sont régulièrement testés par des exercices auxquels il est parfois possible de participer. Des réserves de sécurité civile existent et permettent d'intervenir aux côtés des personnels communaux en cas de crise.

Des consignes particulières pour le nucléaire

Même si la conception des centrales et leur exploitation sont faites de manière à prévenir un accident, les pouvoirs publics ont aussi prévu cette éventualité. L'État et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) organisent des distributions d'iode pour les populations résidant dans les zones « PPI » dans un rayon de 10 kilomètres autour des centrales. Les citoyens reçoivent un courrier leur permettant de retirer gratuitement leurs comprimés en pharmacie. Les pharmaciens disposent de stocks si besoin.

EN CAS D'ALERTE

. Se mettre à l'abri

. Écouter la radio

. Pendant ce temps, il est possible de :

- boire de l'eau du robinet (la pollution éventuelle de la nappe phréatique n'est pas immédiate) ;

- boire les boissons conditionnées en bouteilles ou en briques, y compris le lait ;

- manger les provisions entreposées avant l'accident.

SI LE PRÉFET DEMANDE DE PRENDRE DE L'IODE

. Prendre immédiatement les comprimés. Attention, les prendre à l'avance en diminue l'efficacité. La prise d'iode stable est un moyen de protéger la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif (risque de cancer).

SI LE PRÉFET DEMANDE D'ÉVACUER
(consigne qui peut également être donnée pour les établissements Seveso)

. Rassembler dans un sac : documents d'identité, de sécurité sociale, moyens de paiement, médicaments usuels et comprimés d'iode ;

. Emmener ses animaux domestiques

. Fermer le gaz

. Fermer fenêtres et portes à clef.

L'évacuation est décidée par le Préfet et organisée par les services de secours et de sécurité civile.

Des lieux de regroupements ou des itinéraires sont dans ce cas indiqués. L'évacuation peut se faire par ses propres moyens ou par transports en commun, selon les directives données.

Pour plus de renseignements : www.distribution-iode.com

/ Une connaissance des consignes qui évolue

Des consignes de mieux en mieux connues

Au fil des campagnes d'information, la connaissance générale des consignes progresse. Deux enquêtes de perception de l'information, associées aux dernières campagnes[5], ont permis de constater qu'en 2008, 59 % des personnes connaissaient la consigne *« se protéger, se calfeutrer, s'éloigner des fenêtres »*. En 2003, elles n'étaient que 52 %. Concernant la consigne *« se mettre à l'abri »*, 57% des personnes interrogées connaissaient cette consigne en 2008, contre 32 % en 2003.

« Ne pas aller chercher ses enfants à l'école » : une consigne encore difficile à s'approprier

Parmi l'attitude que les riverains interrogés prévoient d'adopter, 76 % d'entre eux en 2008 (contre 65 % en 2003) estiment qu'il n'est pas adapté d'aller chercher ses enfants à l'école mais, néanmoins, 32 % disent qu'ils iraient quand même les chercher. Pourtant, plus de la moitié d'entre eux estime que le personnel enseignant est suffisamment formé sur les risques majeurs.

Un effort constant à maintenir

Même si les consignes sont majoritairement connues, il est important pour les acteurs de la prévention des risques de poursuivre l'effort de répétition des messages et de mise en place d'exercices de secours impliquant les riverains des sites. Selon une étude réalisée en 2012 pour le compte des SPPPI par des chercheurs lyonnais[6] auprès d'un échantillon de riverains de trois sites industriels rhônalpins, les consignes sont plutôt *« bien appropriées et convenablement restituées par les personnes enquêtées »*. Cependant, s'agissant des nouveaux résidents, l'étude montre une carence sur la connaissance des risques industriels qu'ils côtoient et les conduites à tenir en cas d'accident. Enfin, il apparaît que *« l'assimilation des messages n'est pas toujours synonyme d'un comportement adapté en cas d'accident. Comprendre la consigne et la retenir n'impliquent pas nécessairement qu'elle sera respectée en situation de crise »*.

La campagne, un temps pour se préparer

En mettant à disposition des moyens importants et diversifiés pour informer la population sur les risques industriels, la campagne est une invitation à se préparer pour mieux faire face à un accident. De nombreux outils concernent des temps scolaires et les actions proposées peuvent se prolonger sur des moments de loisir. **La campagne met à disposition les clefs pour vivre aux abords des sites à risque, de manière plus sûre.** ●

/ RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

EN OCTOBRE : LANCEMENT OFFICIEL DE LA CAMPAGNE 2013

Accédez facilement au site en flashant ce QR code.

Retrouvez l'ensemble des dates et lieux des conférences de presse tenues pour le lancement de la campagne, ainsi que ceux des réunions publiques d'information (ouvertes à tous) sur le site internet

www.lesbonsreflexes.com

(4) Pour en savoir plus, voir Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale hors-série n°3 du 30 mai 2002

(5) Enquête réalisée par Enov Research, auprès d'un échantillon de 2 347 personnes, une comparaison a pu être faite entre 2003 et 2008 sur un périmètre commun de sondage. Question posée : « La sirène retentit : pouvez-vous me dire ce qu'il faut faire dans ces cas-là, quelles sont les conduites à tenir ? »,

(6) GOEPFERT Eva-Marie, MARTINAIS Emmanuel, LE NAOUR Gwenola, « L'information sur les risques industriels : Quelles attentes ? Quels besoins ? », Rapport d'étude, sept. 2012. (Disponible en ligne sur www.lesbonsreflexes.com)

RR17_SPECIAL_CAMPAGNE_2013_BAT_VF2_18092013.indd 2

18/09/13 15:19